

Système d'assainissement de la station d'épuration du Ligué à Saint-Brieuc

Renouvellement de l'autorisation environnementale au titre de l'art. R. 181-49 C. Env.

Pièce n°5 : Etude d'impact du projet

- **La « Baie de Saint-Brieuc - Est », Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5310050** : zone de protection spéciale (ZPS) prise par arrêté du 31 octobre 2008 en application de la **directive Oiseaux** d'une superficie de 13 487 ha répartis sur les communes de la baie mais aussi et surtout sur la mer de la Manche (95 % de la surface). Ce site permet de rejoindre les deux entités préexistantes situées en fond de Baie de Saint-Brieuc : anses de Morieux et d'Yffiniac et le secteur du Verdelet/Grand Pourrier. Il est contigu au Nord-Est à un vaste site englobant les caps d'Erquy, de Fréhel et la Baie de La Fresnaye (site Natura 2000 ZPS FR5310095 – Cap d'Erquy – Cap Fréhel).

D'un point de vue ornithologique, le fond de la Baie de Saint-Brieuc est une zone humide littorale d'un grand intérêt tout particulièrement en période inter-nuptiale au niveau des anatidés, des limicoles et des laridés, tant du point de vue de la diversité spécifique que des effectifs présents (plus de 30 000 oiseaux d'eau y hivernent chaque année : 5 000 anatidés, 10 000 limicoles et de 15 à 20 000 laridés). A l'occasion de vagues de froid hivernales, le nombre d'anatidés et de limicoles peut doubler, c'est le cas par exemple pour le Canard siffleur, l'Huîtrier-pie, le Bécasseau maubèche et le Bécasseau variable.

L'attractivité du site pour ces oiseaux est principalement liée à la forte productivité biologique des milieux (estuaires, marais maritimes et vasières), qui leur fournissent d'importantes ressources alimentaires avec les bivalves fouisseurs à l'instar des coques.

Cette ZPS présente un intérêt majeur pour l'hivernage de plusieurs espèces d'anatidés et de limicoles, dont la Bernache cravant, le Canard siffleur, l'Huîtrier-pie, le Bécasseau maubèche, le Chevallier combattant, la Barge rousse et le Courlis cendré.

Le site de la Baie de Saint-Brieuc est une halte migratoire au printemps et à l'automne pour une grande diversité d'espèces, en particulier pour les canards et les échassiers attirés par les importantes ressources alimentaires qu'offre la Baie de Saint-Brieuc et son vaste estran. L'extension en 2008 de la ZPS vers le large a permis d'intégrer une zone significative de stationnement et d'alimentation de Puffins des Baléares en période inter-nuptiale. La France a une responsabilité majeure dans la conservation de cet oiseau marin, rare et menacé de disparition, qui se reproduit uniquement aux îles Baléares et se répartit ensuite essentiellement sur les côtes françaises.

C'est aussi un secteur d'alimentation des Fous de Bassan provenant des Sept-Iles.

Le site constitue une zone de refuge :

- pour les Mouettes pygmées hivernantes au large avec des concentrations pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus en cas de fortes tempêtes.

- pour le Pétrel tempête avec plusieurs centaines d'individus en stationnement dans la baie et au large.

C'est également un secteur fréquenté par les Sternes pierregarins et caugeks en nombre important.

Les Macreuses noires stationnent en pleine mer ; depuis la mi-janvier 2002, la population avoisine les 1300 oiseaux faisant de la Baie de Saint-Brieuc un site d'importance nationale pour cette espèce, avec plus de 2% de la population hivernante française.

L'extension marine de la ZPS permet une meilleure prise en compte des zones d'alimentation des limicoles, des puffins et des stationnements de Macreuses noires.

- ➔ Les terrains de la station d'épuration sont distants d'environ 1,6 km de la Zone NATURA 2000 ZPS « Baie de Saint-Brieuc - Est » dont le périmètre débute au niveau de la Pointe du Gourien.

- **La « Baie de Saint-Brieuc - Est », Site d'Importance Communautaire (SIC/ZSC) FR5300066** : zone spéciale de conservation (ZSC) prise par arrêté du 6 mai 2014 en application de la **directive Habitats** d'une superficie de 14 371 ha répartis sur les communes de la baie mais aussi et surtout sur la mer de la Manche (76 % de la surface).

Le fond de la baie d'Yffiniac et de l'anse de Morieux (estran) abrite des prés-salés atlantiques accompagnés de végétation annuelle à salicornes et de prairies pionnières à spartines qui sont quelques-unes des phytocénoses remarquables de ce SIC (site d'intérêt communautaire).

Une extension et modification de périmètre du SIC en 2005 a permis d'intégrer les rives du Gouët situées en fond de l'étang du barrage de Saint-Barthélemy. Ces rives abritent en effet l'une des rares localités européennes de *Coleanthus subtilis*.

Système d'assainissement de la station d'épuration du Légué à Saint-Brieuc

Renouvellement de l'autorisation environnementale au titre de l'art. R. 181-49 C. Env.

Pièce n°5 : Etude d'impact du projet

En France, cette espèce n'est connue que dans le Massif armoricain dans les départements des Côtes d'Armor, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. L'ensemble de ce plan d'eau est soumis au même régime hydraulique marqué par de fortes variations de niveau entre l'été et l'hiver, pour les besoins d'alimentation en eau potable. Le maintien de ce régime est nécessaire pour assurer un bon état de conservation du Coléanthe.

Trois extensions importantes ont concerné des habitats marins (1110 : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine et 1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse), déjà classés en ZPS, des landes et falaises littorales ou rivages de galets, ainsi que les rives du Gouët.

Le site étendu constitue une portion représentative de la vaste échancrure formée par la baie de Saint-Brieuc qui se distingue du contexte de la Manche par son mode abrité et une couverture sédimentaire importante au sud des Léjons. Il est commun avec le site NATURA 2000 pris au titre de la directive oiseaux décrit ci avant.

En superposition avec l'habitat 1110, la superficie de l'habitat 1160 (grandes criques et baies peu profondes) est estimée à 95% de la surface du site soit environ 13 724 ha. Les bancs de maërl (habitat 1110) correspondent à un habitat d'un grand intérêt patrimonial. La complexité architecturale des bancs de maërl offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique.

- ➔ Les terrains de la station d'épuration sont distants d'environ 1 km de la Zone NATURA 2000 SIC/ZPS « Baie de Saint-Brieuc - Est » dont le périmètre débute au niveau de la Pointe de Cesson.

La Figure 30 localise le périmètre de ces deux sites NATURA 2000 ainsi que les distances les plus courtes à la station d'épuration.

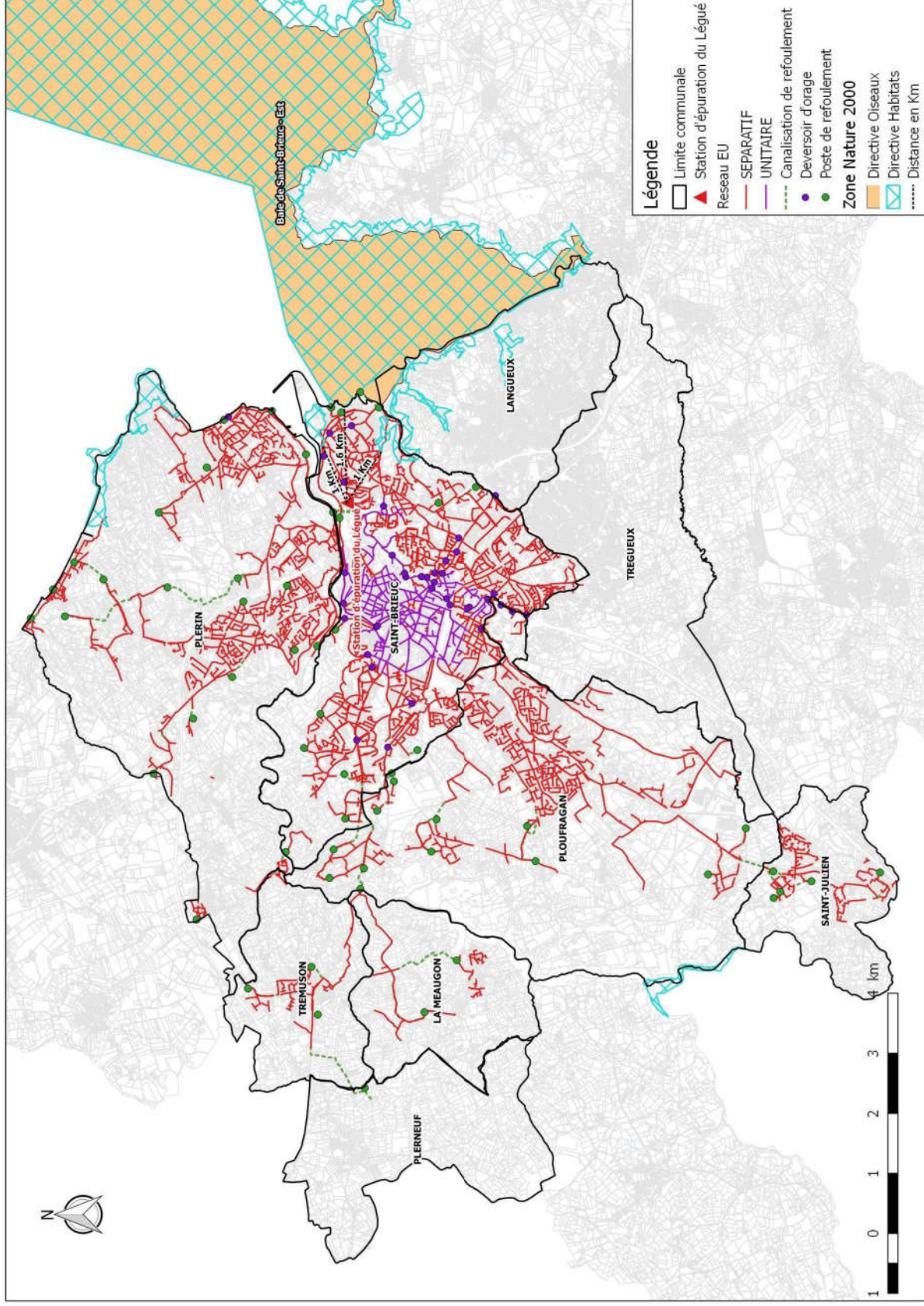


Figure 30 : Localisation des sites Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc

Système d'assainissement de la station d'épuration du Lugué à Saint-Brieuc

Renouvellement de l'autorisation environnementale au titre de l'art. R. 181-49 C. Env.

Pièce n°5 : Etude d'impact du projet

2.4.2.2 ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique de type 1 (ZNIEFF 1) et de type 2 (ZNIEFF 2) sont définies par la circulaire du 14 mai 1991 du ministère chargé de l'environnement. Il s'agit de zones d'inventaires, définies par leur contenu (espèces – faune et flore – ou milieu).

Une ZNIEFF de type 1 correspond généralement à un secteur d'une superficie en général limitée, caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Une ZNIEFF de type 2 correspond généralement à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La prise en compte d'une zone dans l'inventaire ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire. Toutefois, les ZNIEFF doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement ou de gestion.

La station d'épuration ne se trouve pas dans un périmètre ZNIEFF. Toutefois plusieurs ZNIEFF sont répertoriées sur la ville de Saint-Brieuc et les communes avoisinantes de la Baie :

- **ZNIEFF de type II n°530002420 « Baie de Saint-Brieuc »** qui borde les côtes de 8 communes de la baie sur une superficie de 3 590 ha et qui couvre l'ensemble du fond de baie entre les communes de Plérin et de Pléneuf-Val-André.

Cette zone présente plusieurs intérêts écologiques : un intérêt botanique notamment du fait des vasières et des pré-salés qui sont découverts à marée basse (en entrée de baie sur la commune d'Yffiniac principalement), et un intérêt ornithologique en constituant un lieu de nourrissage et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux hivernants ou en étape migratoire. Cette zone est également protégée au titre d'autres inventaires européens et internationaux (cf. paragraphe suivant).

- **ZNIEFF de type I n°530020030 « Bois de Boissel »** de superficie de 29 ha délimitée au Sud et à l'Est par l'urbanisation des quartiers Saint-Michel et Saint-Jouan et au Nord par le cours du Gouët.

Cette zone boisée est formée de hêtraies et de chênaies sur les pentes abruptes et les vallons du versant Sud de la vallée du Gouët. Malgré sa situation en zone urbaine cette zone présente des habitats riches, originaux et diversifiés pour la faune locale. Plusieurs espèces botaniques rares ou menacées y sont également présentes.

- **ZNIEFF de type I n°530013341 « Pointe du Roselier et des tablettes – Cordon de galets des Rosaires »** qui couvre la pointe de la commune de Plérin à l'extrémité de la Baie de Saint-Brieuc sur une superficie de 54 ha.

Cette pointe rocheuse couverte d'une lande arbustive présente un intérêt botanique pour sa végétation préservée d'un saillant côtier, mais aussi par la présence d'espèces peu communes (crételle hérissée, carline et picride éperviaire). La zone présente par ailleurs un intérêt historique avec la présence d'un four à boulets.

- **ZNIEFF de type I n°530002422 « Herbus de l'anse d'Yffiniac »** qui couvre les côtes du fond de la Baie de Saint-Brieuc sur une superficie de 211 ha.

Ces landes représentent un exemple typique de roselière et prés-salés de fond d'anse, et abritent plus de 40 plantes à fleurs dont certaines peu courantes à l'échelle nationale.

- **ZNIEFF de type I n°530010397 « Côte rocheuse de la presqu'île d'Hillion »** qui couvre une superficie de 44 ha sur la commune d'Hillion.

Cette zone conserve principalement un intérêt botanique avec 5 plantes déterminantes, dont l'une est protégée en Bretagne : la bartsie à feuilles larges.

Les périmètres de ces ZNIEFF et la situation de la station d'épuration sont localisés en Figure 31. La ZNIEFF la plus proche du site de la station d'épuration est distante d'environ 1,6 km.

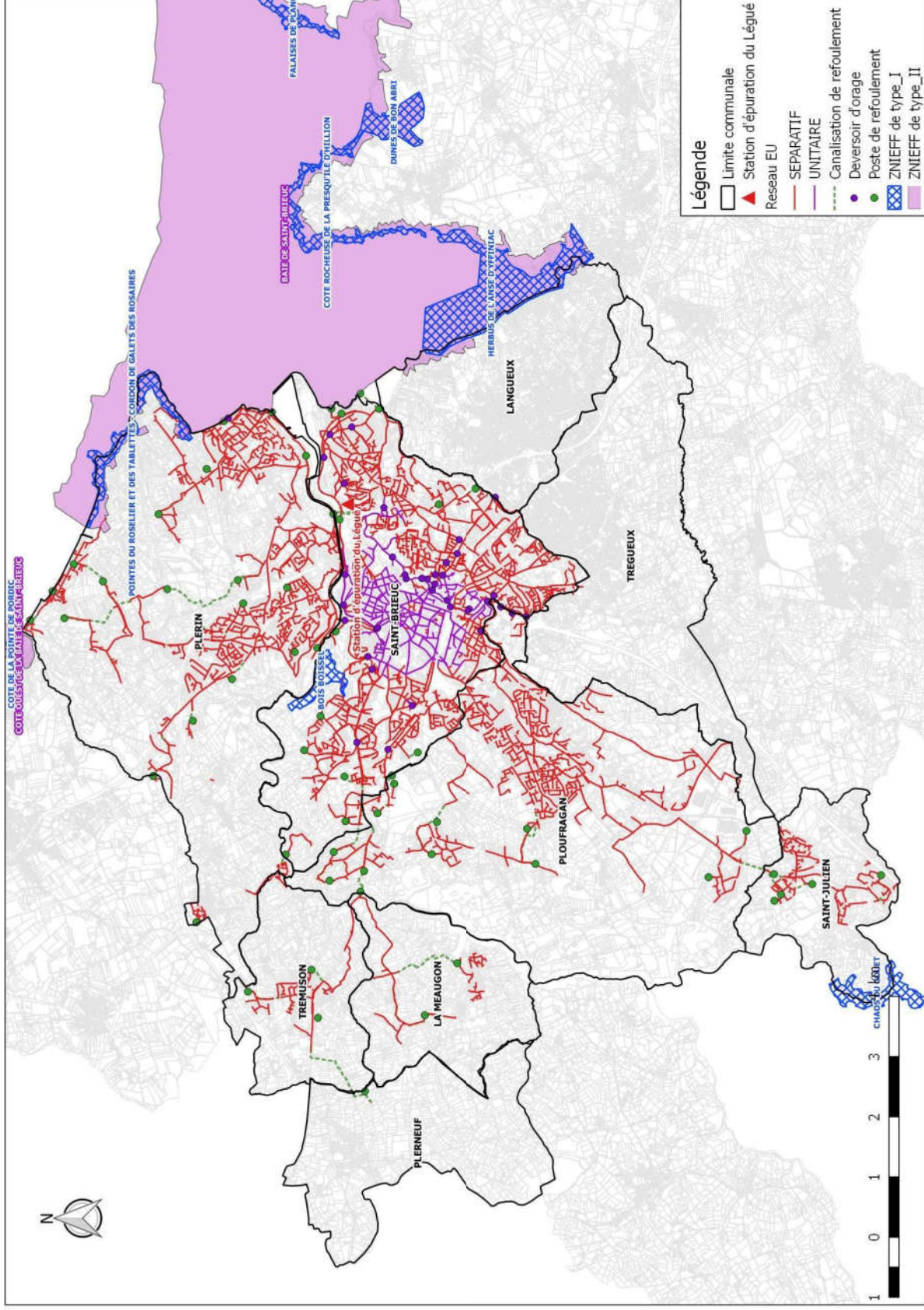


Figure 31 : Localisation des ZNIEFF de la Baie de Saint-Brieuc

Système d'assainissement de la station d'épuration du Légué à Saint-Brieuc Renouvellement de l'autorisation environnementale au titre de l'art. R. 181-49 C. Env. Pièce n°5 : Etude d'impact du projet

2.4.2.3 Autres sites et protections

Les écosystèmes suivants sont concernés par d'autres classement :

- La « Baie de Saint-Brieuc » est classée **réserve naturelle nationale** (FR 3600140), par décret du 28 avril 1998 sur une superficie de 1 140 ha,
- La « Baie de Saint-Brieuc » est classé **réserve nationale de chasse maritime** sur une superficie de 557 ha au Sud de la baie,
- Au titre de la **loi du 2 mai 1930** :
 - Le Tertre Aubé (situé à 800 m à l'Ouest) est classé par arrêté du 17/12/1925,
 - Les vallées du Gouët et du bas Gouëdic sont inscrites par arrêté du 27/12/1933 (parcelles longeant la station à l'Ouest), tout comme la Pointe du Roselier par arrêté du 16/06/1942.



Figure 32 : Sites classés et inscrit dans le secteur d'étude (Source : Atlas des Patrimoines)

- Ces protections réglementaires ne concernent pas les terrains de la station d'épuration et sont éloignés de plus de 500 m (exception faite des vallées du Gouët et du bas Gouëdic).

Système d'assainissement de la station d'épuration du Légué à Saint-Brieuc
Renouvellement de l'autorisation environnementale au titre de l'art. R. 181-49 C. Env.
Pièce n°5 : Etude d'impact du projet

2.4.3 Inventaires des zones humides

L'inventaire des zones humides sur les territoires des communes concernées par le SAGE Baie de Saint-Brieuc a été réalisé et est disponible au sein du référentiel hydrographique du SAGE (données validées par la commission locale de l'eau (CLE)).

Les données d'inventaires de terrain de Ploufragan, en cours de validation, ont aussi été transmises par le SAGE.

La Figure 33 présente la cartographie des zones humides dans le secteur d'étude (Source : SAGE Baie de Saint-Brieuc). Des zones humides sont présentes en berges du Gouëdic en amont de la station d'épuration mais le site du Légué est situé en dehors de toutes zones humides identifiées.

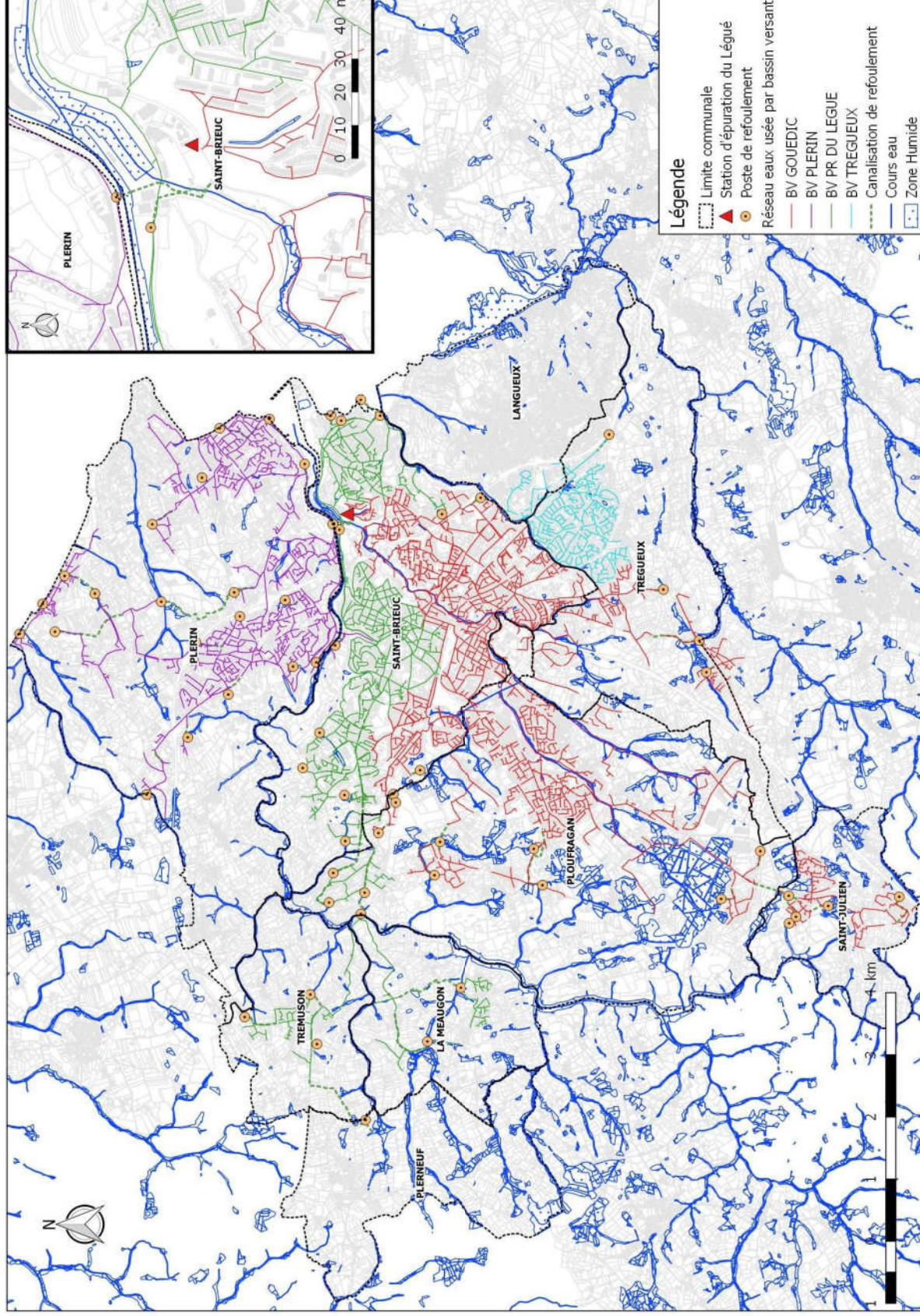


Figure 33 : Localisation des zones humides dans le secteur d'étude (Source : Référentiel hydrographique SAGE Baie de Saint-Brieuc)

2.4.4 Trames verte et bleue

2.4.4.1.1 Les corridors écologiques à l'échelle de la région

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Bretagne a été adopté le 2 novembre 2015.

Le SRCE a pour objectif de définir les grands ensembles et les axes constitutifs de la trame verte et bleue (TVB). Dans ce cadre, le littoral breton constitue de nombreux réservoirs de biodiversité, l'ensemble de ces réservoirs étant reliés par des corridors linéaires. Ils ont une perméabilité interne importante, de sorte que les milieux sont interconnectés.

Les vallées du Gouët et du Gouëdic participent aux trames vertes et bleues recensées à l'échelle régionale (Figure 34). L'objectif assigné à ces secteurs est de préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau.

En outre, le Légué est classé en **réservoir régional de biodiversité** avec pour objectif de préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels. Le site de la station d'épuration est en effet situé dans un secteur présentant un **faible niveau de connexion** des milieux naturels.

2.4.4.1.2 Les corridors écologiques à l'échelle du SCoT

Quatre sous-trames ont été distinguées pour la prise en compte des grands types de milieux naturels présents au sein du territoire du Pays de Saint-Brieuc :

- la sous-trame (ou continuum) des milieux boisés,
- la sous-trame des systèmes bocagers,
- la sous-trame des milieux ouverts,
- la sous-trame des milieux aquatiques,
- la sous-trame des milieux humides.

La station d'épuration du Légué est située en zone urbanisée du SCoT.

Les rejets d'eau épurée peuvent cependant atteindre les réservoirs de biodiversité situés en aval : « Prés salé et landes littorales de l'anse d'Yffiniac » au titre des milieux ouverts et « Baie de Saint-Brieuc » au titre des milieux humides (Figure 35 et Figure 36).

Système d'assainissement de la station d'épuration du Légué à Saint-Brieuc
Renouvellement de l'autorisation environnementale au titre de l'art. R. 181-49 C. Env.
Pièce n°5 : Etude d'impact du projet

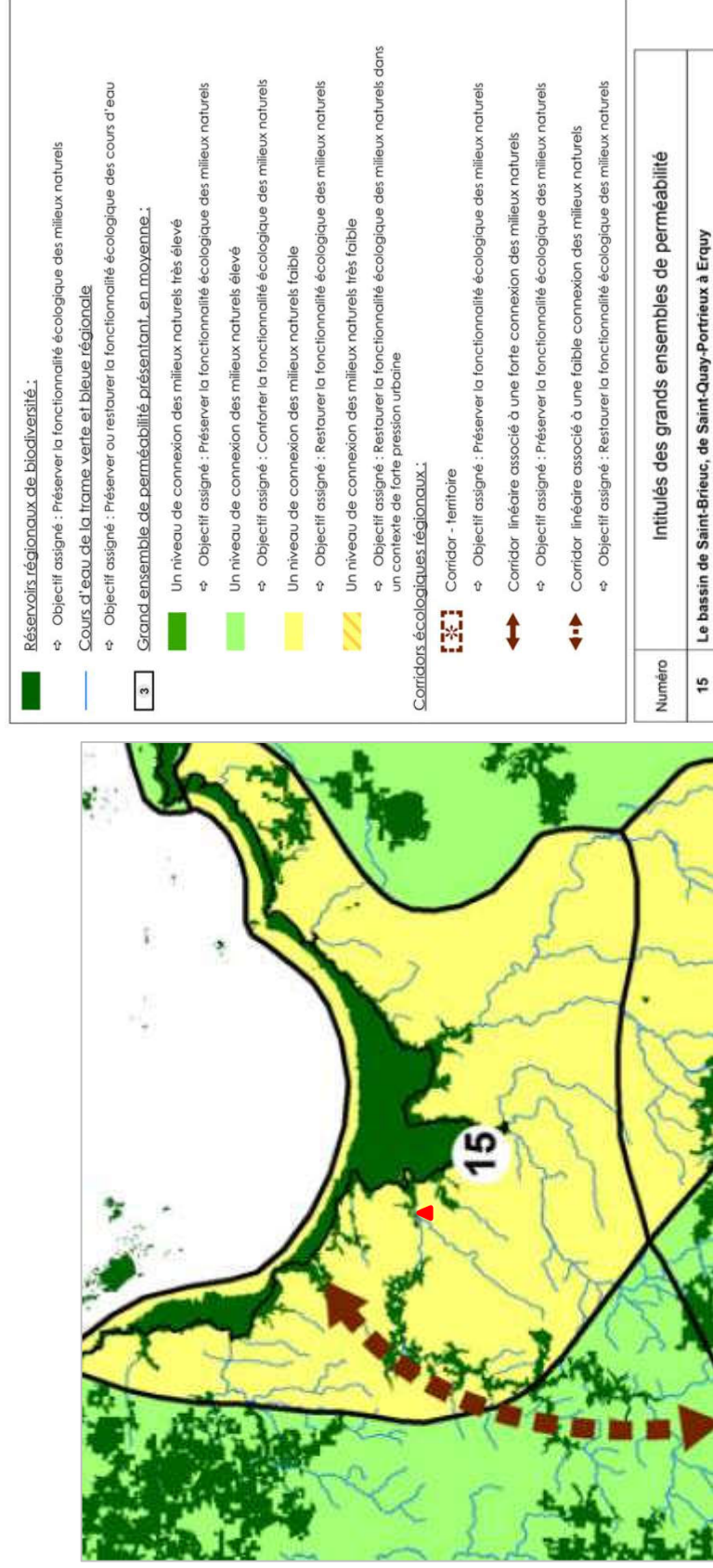


Figure 34 : Extrait de la carte des objectifs de préservation ou de remise en bon état de la trame verte et bleue régionale (Source : SRCE de la région Bretagne)